

<b>Conseil d'Administration : 126</b>	
Date de Rédaction	21/06/2025
<b>Date de Validation</b>	26/06/2025
Date de Diffusion	08/08/2025
Rédactrice : Lucile GANGLOFF	

Diffusion :

**Comité Exécutif**  
**Conseil d'Administration**  
**Équipe Technique Nationale**  
**Président.e.s des Comités Régionaux**  
**Comités Régionaux et Départementaux**  
**Conseiller.e.s Techniques Sportifs**

**N° Réf. : PB/JI/LG/GLP/21/06/2025 – 126**

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 21/06/2025 (distanciel)**

	<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	<b>Membres du Comex</b>	<b>Membres de droit</b>	<b>Invités</b>	<b>Représentant Membres Agréés</b>
Présents	A. CARRÉE - E. CHEVALLIER - D. CHAVRIER - A. CONTE - G. DANTIN - N. DESCOT – M. DUVAL - L. GANGLOFF F. HABRIOUX - V. HOHLER - D. KOECHLIN - V. LAGOURGUE - G. LE PALLEC - M. MADORÉ - C. MENU – M. ORTU - V. PADUANO - E. POULHE – F. SEILER - Y. VAN DAMME - D. VIVIEN	B. AMIR-TAHMASSEB – P. BONNETAIN - P. LEFOULON - A. LEGROUX - JL. RIGAUT – M. VISEUR	J. ISSOULIÉ J. ZOUNGRANA	A. VIGOUREUX  Présidents des Commissions : Samuel BONVALET Sophie DELAGE Jérémy DEMALINE Philippe GRIPPON Catherine PAOLETTI	
Excusés	P. FRESLON - S. DUBUT - JM. TERRADE				
Absents	M. LOIR -	AL. BARDET - M. LANFRANCHI - C. LAROCHE - G. PEIRO -			

*Prochain Conseil d'Administration : juillet 2025 (Distanciel)*

*3 personnes sont parties avant les votes : Véronique LAGOURGUE, Valérie PADUANO, Nadia DESCOT*

**Nombre de votants : 18**

I	Thème	ACTUALITES
1	Intervention du Président du Conseil d'Administration	<p><b><u>Bienvenue aux nouveaux membres</u></b>            Au nom du Conseil d'Administration, Georges LE PALLEC souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'élection d'avril dernier : Yannaïck VANDAMME et Jean-Marc TERRADE (collège des membres agréés).</p> <p>Georges LE PALLEC en profite pour rappeler le rôle du Conseil d'Administration, qui pourra être précisé dans une charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Contrôle</b> : dans le sens de <b>sécuriser</b> le fonctionnement fédéral</li> <li>- <b>Décision</b> : le mot <b>fédérer</b> est un repère important concernant les décisions à prendre, et doit guider les arbitrages</li> <li>- <b>Conseil</b> : les 25 membres du CA mettent leurs diverses compétences au service du CA afin d'<b>accompagner</b> les instances FFCK ; ce rôle de conseil consiste en un accompagnement, la capacité à mener des concertations, des études préalables et à partager l'expérience du CA avec l'ensemble du réseau fédéral, avec en particulier un lien privilégié avec les commissions nationales</li> </ul> <p>Didier CHAVRIER souligne que les missions du CA sont détaillées au paragraphe <i>S – 2.5.1 – Rôle du Conseil d'Administration</i> des statuts.</p> <p><b><u>Calendrier envisagé des prochains</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CA distanciel en juillet ou septembre, sur la thématique du plan de développement fédéral.</li> <li>• CA présentiel vendredi 7 novembre 2025 sur le marathon de l'Ardèche (COMEX matin, CA après-midi, repas commun le soir). Plusieurs membres du CA alertent sur le risque d'indisponibilité un jour ouvré.</li> </ul> <p><b><u>Avancement groupe de travail Clubs</u></b>            2 constats sont à mettre en exergue :            1) la création de nouveaux clubs est en baisse ;            2) les petits clubs sont globalement en difficultés.</p> <p>Les clubs ayant développé une activité d'équipage et sport santé présentent une meilleure dynamique de développement.            Un plan sur 3 axes est proposé :            1) Synergies à développer ;            2) Réflexion sur l'offre de service ;            3) Leviers à proposer aux clubs, pour aider à leur fonctionnement.</p> <p>Le groupe de travail recherche actuellement les références et bonnes pratiques à mettre en valeur (clubs, comités, CNOSF, rapports d'étude, analyses des services FFCK), afin de livrer une note d'opportunité qui viendra alimenter le plan de développement.            Un point d'attention sur la licence est relevé par le groupe. Elle porte différents concepts :  <b>Cotisation, Charte, Santé, Assurance, Services =&gt; Licence</b>            qui ne sont ni perçus ni valorisés de façon discriminée auprès des adhérents. Le groupe va proposer des études comme par exemple comment mieux valoriser les services proposés avec la prise de licence.</p>

		<p><b>Modalités de vote</b> L'application Polls intégrée à Teams va être étudiée pour faciliter le vote des décisions en CA.</p>
2	Intervention du Président Fédéral	<p><b>Actualités</b> Pascal BONNETAIN remercie Georges LE PALLEC pour sa disponibilité, son investissement et sa réactivité afin de faire avancer les sujets. Il remercie également les membres du CA, ainsi que les cadres permanents pour le travail réalisé. Pascal BONNETAIN félicite Agnès LEGROUX pour son élection en tant que membre du Comité National Paralympique Français. Pascal BONNETAIN n'a pas été élu au CA du CNOSEF, du fait de sa candidature tardive.</p> <p><b>Evènements nationaux et internationaux</b> Le COMEX a rencontré de nombreux élus en régions à l'occasion de la Coupe du Monde de Pau, des championnats d'Europe à Vaires qui se sont très bien déroulés. Pascal BONNETAIN félicite les organisateurs, mais aussi les athlètes pour leurs résultats. Le club d'Avranches et la commission de kayak polo sont remerciés pour la candidature à l'organisation des championnats d'Europe de Kayak Polo qui vient d'être validée par le CA, et qui se dérouleront du 8 au 14 de septembre prochain. Les championnats du monde slalom U18 et U23 auront lieu à Foix du 7 au 14 juillet. A l'occasion des championnats de France slalom une grande soirée sera organisée à Bourg Saint Maurice avec l'invitation des médaillés olympiques sur un plateau TV dans le cadre du Tour de France à La Plagne. Pascal BONNETAIN remercie tous les organisateurs des championnats de France, où s'attacheront à être présents les représentants du COMEX et du CA.</p> <p><b>Projet de plan de développement</b> Le DTN Julien ISSOULIÉ, arrivé au moment des Etats Généraux et piges de CEL, a pu rentrer très vite dans les dossiers. Devant la richesse des débats lors de ces Etats Généraux, Pascal BONNETAIN a lancé les travaux pour le Projet de Développement, avec notamment un appel d'offres pour sa réalisation. Le Bureau d'Etude sera sélectionné cette semaine, afin de produire rapidement un échéancier pour ce Projet de Développement. Eric POUHLE demande que les offres des 3 bureaux d'études soient communiquées, Pascal BONNETAIN confirme que ce sera fait. Un Conseil des Territoires se tiendra le 2 juillet avec les présidents des CRCK et des Commissions nationales, en présence du Bureau d'Etudes, en visio et présentiel. Les bases du Projet seront alors discutées. Deux COMEX se tiendront en juillet pour piloter la mission. Les grandes lignes du Projet de Développement seront ensuite partagées avec les présidents des CRCK pour leur permettre de décliner ces axes dans leur propre projet de développement régional.</p> <p><b>Partenariat</b> La semaine prochaine, le DTN et le Président FFCK rencontreront le président de la MAIF autour des enjeux de licence et d'assurances.</p> <p><b>PSF</b> Tom BAR et son équipe sont remerciés pour leur investissement sur ce dossier conséquent. En 2024 la FFCK avait subi un malus du fait d'un déficit de masse financière sur le para et la féminisation. La FFCK est désormais revenue à 100% sur ces axes, écartant ce malus, ce qui permet de garantir une optimisation du montant global qui pourra être reçu en 2026 par l'ANS. Certains clubs et comités n'ont pas bénéficié des montants demandés, mais de façon très exceptionnelle. Un très gros travail des cadres et des élus régionaux, qui ont dû</p>

se positionner en arbitres, mais globalement ça s'est très bien passé. Pascal BONNETAIN félicite tout le monde, et se réjouit de la disparition du malus pour 2026. L'ANS s'est déclarée satisfaite, le paiement des subventions devrait intervenir sous peu.

#### **Sécheresse et impacts sur les lâchers d'eau EDF**

La sécheresse actuelle impacte l'organisation des championnats en France, avec une probable réduction des horaires d'entraînement des championnats du Monde slalom à Foix, et des ajustements du parcours sur l'Allier pour le championnat de France descente classique (à confirmer suite aux échanges du CRCK AURA avec la DREAL et la Préfecture pour maintenir la compétition avec un débit réduit).

Pascal BONNETAIN et Jérôme MITTON ont rencontré à Bourg Saint Maurice les professionnels de l'eau vive, avec lesquels la collaboration est clé pour cette thématique des lâchers d'eau EDF, la FFCK représentant l'interlocuteur privilégié d'EDF pour le sujet des lâchers d'eau. La commission ESIND, qui s'est réunie en début de semaine, a relevé des conflits d'usage de plus en plus importants. La convention nationale EDF devrait être signée début ou courant juillet, pour un période de 3-4 ans.

Lucile GANGLOFF demande, compte tenu des tensions croissantes autour des lâchers d'eau, que la FFCK communique en toute transparence le contenu de la convention nationale EDF auprès des interlocuteurs locaux, par exemple les comités départementaux, afin de leur permettre de mieux connaître le cadre des négociations autour des lâchers d'eau.

Pascal BONNETAIN répond que la FFCK travaille pour devenir l'interlocuteur privilégié d'EDF pour les lâchers d'eau. Ce cadre permettra aux représentants locaux de la FFCK de siéger dans les cellules de concertation, en lien avec la commission ESIND et l'équipe fédérale.

Jean-Luc RIGAUT ajoute qu'il existe une volonté de mercantiliser des lâchers d'eau dans certains bassins. Il encourage les clubs, membres agréés et comités à contacter la fédération pour faire remonter ces tensions lorsqu'elles sont rencontrées.

Pascal BONNETAIN précise que la convention nationale ne peut être diffusée puisqu'elle n'est pas finalisée. Les discussions se poursuivent entre Jean-Luc RIGAUT du COMEX, Laurent BROSSAT du siège, et le DTN adjoint Gianni CAPPAL, avec le directeur du cabinet EDF qui se dit satisfait, mais attend encore la validation de sa hiérarchie, au moment même où une sécheresse se profile et inquiète les services.

Georges DANTIN rappelle que les discussions avaient été amorcées avec EDF au niveau national lors de la précédente mandature. Les 3 sujets de Foix, l'Allier et les lâchers d'eau pour les professionnels de l'eau vive illustrent très bien la problématique. Il insiste sur la nécessité de demander aux commissions d'activités concernées de mener une réflexion interne autour de la saisonnalité des lâchers d'eau, avec des sécheresses de plus en plus fréquentes en été, impliquant de réfléchir aux dates des championnats de France par exemple. Il précise que les difficultés se ressentent plutôt dans la déclinaison locale au niveau des unités de production hydroélectriques que dans les négociations nationales. Concernant Foix, des alertes sur un risque de manque d'eau à cette période estivale avait été émises par la commission ESIND dès que la candidature avait été déposée. Il va par ailleurs falloir envisager de mutualiser des lâchers d'eau autour des différentes pratiques, des demandes de lâchers d'eau successifs sur un même barrage en Isère pour du slalom et de la descente à des dates distinctes n'ayant pas de sens. Alors que l'eau s'écoulant en aval, une optimisation de l'exploitation d'un lâcher d'eau commun doit s'envisager. Il suggère également d'associer des rassemblements loisir, afin que le lâcher d'eau bénéficie à un plus grand nombre de pratiquants.

Pascal BONNETAIN rejoint Georges DANTIN sur la suggestion de regrouper les championnats de France slalom et descente, par exemple sur l'Isère avec des compétitions de slalom à Bourg, descente de Bourg à Bellentre et loisirs entre de Bellentre à Aime.

Georges DANTIN ajoute que France Stratégie va remettre un rapport à l'Agence de l'Eau à Toulouse sur une analyse croisant les ressources, les prélèvements et les consommations d'eau à échéance 2050. Ces éléments, basés sur des hypothèses scientifiques, ont été présentés au CNE la veille (20/06) et ont généré un réel effarement quant aux perspectives inquiétantes pour l'avenir, dont il faudra tenir compte.

#### **Accueil de l'ECA au siège de la FFCK**

Pascal BONNETAIN rappelle que le précédent BEX avait proposé en novembre 2024 une convention pour héberger le siège de l'ECA à titre gracieux, sans validation par le Conseil Fédéral. S'il est favorable au principe d'accueillir des organismes externes, les choix d'une architecture de maison des sports de pagaie très ouverte posent des difficultés pour la séparation des personnels des organismes accueillis. Pascal BONNETAIN propose d'étudier les conditions d'hébergement pour tenir compte de ces contraintes ce qui implique non seulement de revoir la convention, mais également de faire des travaux. Pascal BONNETAIN ne s'oppose pas à l'accueil de l'ECA, mais refuse qu'il ait lieu dans les conditions et le timing envisagés par la précédente équipe. Il a envoyé un courrier à Jean ZOUNGRANA afin d'expliquer ces problématiques et les contraintes associées.

Eric POUHLE demande que la copie de ce courrier soit transmis à l'ensemble du CA.

Jean ZOUNGRANA se dit satisfait que ce point soit à l'ordre du jour, les relations internationales relevant du périmètre de réflexion voir de décision du CA. Il rappelle que le projet d'accueil des instances européennes avait été évoqué dès 2017 et formalisé dans le projet de l'Olympiade 2020-2024. L'élection de Jean ZOUNGRANA à la présidence de l'ECA en 2023 a facilité les démarches de délocalisation du siège de l'ECA à Paris (modification des statuts, assemblée générale extraordinaire). Le Board de l'ECA a décidé en février de souscrire à la proposition française d'accueillir les services administratifs du siège de l'ECA à Vaires. En pratique, l'ECA étant une petite fédération, ces services se composent de 3 personnes, ce qui se traduirait en la présence non constante d'une personne à mi-temps dans un bureau. Un 2<sup>e</sup> volet concernait un centre d'entraînement de l'ECA, la présence d'une base et de matériel permettant d'inciter les nations à venir faire des stages d'entraînement, ce qui permettrait de conforter l'utilisation de la base de Vaires sur Marne. Le lundi suivant l'élection FFCK de Décembre, une réunion a été organisée avec Pascal BONNETAIN et le Vice-Président du Conseil Régional, Patrick KARAM, à la demande de ce dernier. Pascal BONNETAIN avait retenu le principe d'accueillir le siège de l'ECA sous réserve de l'accord et du soutien financier de la Région. Jean a donc continué à travailler avec les services des sports de la Région IDF, proposant un plan pluriannuel sur 3 ans à hauteur de 70.000€ pour des investissements logistiques (bureautique, informatique, visioconférence), mais également de matériel sportif pour le centre d'entraînement de l'ECA. Ces moyens restant à confirmer pourraient être mutualisés avec la FFCK.

Jean indique que par la suite Pascal BONNETAIN a d'abord demandé la révision de la convention, puis motivé sa décision de refus d'accueillir le siège de l'ECA par la nécessité d'aménagements. Jean se dit déçu de cette décision pour la représentation de la FFCK, alors que d'autres fédérations proposent d'accueillir l'ECA à titre gracieux. Il regrette que la FFCK passe à côté de cette opportunité de conforter sa position au niveau européen. Il rappelle avoir indiqué accepter de travailler avec les services fédéraux pour mener à bien l'élaboration d'une nouvelle convention. Jean ZOUNGRANA alerte le CA d'une décision historique et préjudiciable pour la FFCK.

Pascal BONNETAIN confirme avoir donné en décembre un accord de principe au lendemain de son élection, d'abord en tête-à-tête avec Jean, puis lors d'une réunion avec Patrick KARAM au cours de laquelle de nombreux sujets ont été abordés. Pascal BONNETAIN ne connaissait pas les locaux. Il a ensuite visité le siège de la fédération de ski avec Jean-Luc RIGAUT et Julien ISSOULIÉ et constaté qu'il s'organisait autour de bureaux fermés, contrastant avec ceux très ouverts du siège de la FFCK, pouvant poser des difficultés pour intégrer des institutions extérieures à la FFCK. Pascal BONNETAIN ajoute que le timing de l'installation de l'ECA au 1<sup>er</sup> juin était difficilement conciliable avec l'arrivée du DTN au 1<sup>er</sup> mai.

Pascal BONNETAIN se déclare favorable au principe d'accueillir des activités externes. Il l'avait même évoqué avec le CRCK Ile de France si ses conditions d'hébergement sur la base de Vaires venaient à se dégrader. En résumé l'accueil d'institutions se traduit donc par un accord sur le principe, mais sous condition des aménagement nécessaires en tenant compte du fait que le budget fédéral ne permet pas de financer dans l'immédiat les travaux.

Georges DANTIN regrette de laisser passer l'opportunité d'accueillir l'ECA à Vaires, indiquant qu'après analyse des plans avec Emmanuel GIRARD par le passé, il lui semble qu'une partie des locaux au 2<sup>e</sup> étage permettrait un accueil avec un accès relativement indépendant.

Eric POUHLE rappelle que, si le Conseil Fédéral a pu se montrer favorable au principe d'accueillir le siège de l'ECA à Vaires, il n'a jamais été informé des conditions de cet accueil (NDLR : la validation par le CF de l'accueil du siège de l'ECA à Vaires ne figure dans aucun relevé de décision du CF depuis 2023). La convention n'a été présentée que dans le CR du BEX du 29/11/2024, diffusé après l'AG fédérale de décembre, indiquant que l'hébergement serait à titre gracieux et assorti de services d'expertise de la FFCK.

Eric POULHE confirme que Pascal BONNETAIN a proposé au CRCK IDF de rejoindre les bureaux de Vaires. Pour le moment, ce n'est pas d'actualité, le CRCK étant très satisfait de ses bureaux actuels, mais également pour la même raison évoquée par Pascal BONNETAIN, c'est-à-dire la nécessité de la séparation des espaces de travail entre les personnels du siège de la FFCK et les intervenants du CRCK, afin d'éviter toute collusion. Il évoque l'article du Parisien du jour, décrivant des conditions d'accueil qui ne se montrent pas rassurantes sur l'Île de Loisirs, et pourraient amener le CRCK à changer de bureaux.

Si l'accueil de l'ECA semble souhaitable, il convient de séparer les espaces afin de garantir aux équipes fédérales et externes des conditions de travail adaptées. Le Conseil Fédéral et aujourd'hui le CA n'ont jamais été informé du contenu de la convention d'accueil de l'ECA, il n'y a pas eu de fait de décisions est donc caduque. Il serait raisonnable de la réviser en analysant les coûts associés à sa mise en œuvre.

Pascal BONNETAIN propose de prendre le temps de bien définir les conditions d'accueil de l'ECA, d'éviter toute précipitation, mais se disant ouvert à la réflexion sur ce sujet, en tenant compte à la fois de la faisabilité matérielle et des ressources financières mobilisables.

Alexandre CONTE indique que le sujet a été évoqué à Platting lors des Championnats du Monde de Freestyle. Il confirme l'intérêt de l'hébergement du siège de l'ECA à Vaires, mais pas dans les conditions évoquées. Il demande pourquoi des travaux seraient nécessaires si le bâtiment avait été prévu pour accueillir l'institution européenne dès sa conception.

Jean ZOUNGRANA, en réponse à Eric POULHE, indique qu'il lui semble compliqué que le CA valide l'ensemble des conventions de la FFCK, pour lui la décision du BEX et du Président était pleinement légitime. Concernant les espaces, il était proposé que l'ECA siège au 2<sup>e</sup> étage pour permettre un accès séparé. Il se questionne quant à la réelle volonté politique d'accueillir l'ECA, cette opportunité risquant

		<p>de ne pas se présenter à nouveau. Les autres fédérations nationales font des propositions pour accueillir le siège de l'ECA. Elles sont non seulement à titre gracieux, mais incluent des mises à disposition de personnel. Jean rappelle que l'ICF, pour déménager en Hongrie, se voit proposer un contrat de 1,5 million par an sur un contrat de 10 ans. Dans un système concurrentiel, faute de volonté politique du COMEX et du CA la FFCK va laisser passer cette opportunité.</p> <p>Fabienne HABRIOUX souligne l'importance d'ouvrir la FFCK à l'international, et regrette que cette situation entache l'image de la FFCK, ce qu'elle constate au sein de la Commission Descente de l'ECA. Elle indique ne pas s'associer à une décision de refus d'accueillir l'ECA.</p> <p>Didier CHAVRIER soulève des contradictions dans les propos et confirme que l'accueil était envisagé au 2<sup>e</sup> étage. Il ajoute que la FFCK n'a rien à gagner à se retrancher sur elle-même. Afin d'avancer de façon constructive il propose que la convention soit transmise au CA et soumise après étude au vote des membres du CA pour décision. Il rejoint la position d'Eric POUHLE sur la proposition que le COMEX lance une étude sur un projet de convention et que tous les éléments y compris financiers soient soumis au CA afin de permettre une décision éclairée.</p> <p>Pascal BONNETAIN et Georges LE PALLEC sont très favorables à cette proposition et valident le principe de soumettre à un prochain CA une proposition sur les conditions à mettre en œuvre pour héberger des structures tierces ainsi qu'un projet de convention.</p> <p>Nadia DESCOT se prononce en faveur d'un vote par le CA et insiste sur l'importance d'ouvrir la FFCK à l'international, soulignant que les conventions d'utilisation des locaux à Vaires peuvent d'ailleurs constituer une source de revenus financiers.</p> <p>Pascal BONNETAIN rappelle que c'est la faisabilité de l'accueil d'institutions externes qu'il faut traiter en tenant compte des contraintes d'architecture, de sécurité et de services (financier, informatique, sanitaires, restauration...).</p> <p>Jean ZOUNGRANA se dit très content que ce point soit traité lors d'un prochain CA. Il remercie le CA pour son écoute et quitte la réunion pour effectuer la remise des prix des finales des championnats d'Europe.</p>
3	Intervention du DTN	<p><b><u>Actualités</u></b></p> <p>Julien ISSOULIÉ décrit rapidement les 7 semaines depuis son arrivée, intenses, riches de rencontres, réunions, temps d'échange, prises de connaissance des travaux réalisés par les prédécesseurs, afin d'établir la réflexion sur le devenir des différentes disciplines. Julien a assisté aux sélections, ce qui a permis d'identifier certaines difficultés rencontrées et la nécessité de communication en amont. Enfin, les rencontres à l'international ont été précieuses pour des enjeux stratégiques comme les sélections aux jeux olympiques. Julien ISSOULIÉ a été surpris d'apprendre que le K4 avait été l'épreuve la moins suivie aux JO, alors qu'elle lui semble particulièrement fédératrice.</p> <p><b><u>Rencontres avec la Directrice des Sports et la Ministre des Sports</u></b></p> <p>Julien ISSOULIÉ souhaite revenir sur plusieurs points essentiels au sujet desquels la FFCK a été interpellée par le Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Comité Ethique et Déontologie</b> : le Ministère a pointé l'absence des rapports de 2023 et 2024. Julien a pu échanger avec le Président actuel du Comité pour en comprendre la raison. Une réflexion doit être menée sur la place et le fonctionnement de ce Comité, qui doit pouvoir être saisi par diverses instances, mais également s'auto-saisir. Le Ministère sera attentif à ce que</li> </ul>

s'instaure une dynamique réelle, ce qui devra apparaître dans les rapports du Comité. Les travaux sont à lancer, et peuvent s'appuyer sur le Vademecum publié par le Ministère ([lien](#)), en particulier sur l'honorabilité des acteurs et les cartes pro.

- **Contrôle d'honorabilité** : la FFCK a été interpellée sur le croisement entre la base de données et le fichier d'honorabilité, avec la nécessité de progresser dans la réalisation systématique du contrôle via une automatisation plutôt qu'une simple déclaration.
- **Dopage** : le plan anti-dopage existe mais n'était pas communiqué. Il sera renforcé, notamment concernant la prévention mais aussi le suivi de la surveillance médicale réglementaire (SMR) des athlètes de haut niveau, afin d'arriver au plus près des 100% de suivi des SMR (la FFCK atteint déjà des taux très corrects, mais optimisables).
- **Handi** : plusieurs questions ont été soulevées concernant l'animation du réseau handi.
- **VSS** : un inspecteur J&S, Fabien PROUST, a été missionné pour accompagner l'ensemble des services, les commissions et les élus de la FFCK pendant 6 mois afin de s'assurer que tous les processus et travaux soient mis en place autour des VSS. Fabien PROUST intervient en parallèle auprès de plusieurs fédérations donc cela ne concerne pas exclusivement la FFCK.

Georges LEPALLEC prend note du 1<sup>er</sup> point afin que le CA accompagne le Comité Ethique et Déontologie dans son installation, tout en respectant son indépendance en termes de fonctionnement.

#### **Plan de Performance Fédéral et Contrat de Délégation**

Certains critères du PPF ont été revus, sans changement significatif, en particulier aucun changement concernant les SHN.

Des points pourront être revus à l'automne, en lien avec le travail en cours sur le contrat de délégation, document très administratif mais crucial pour la mise en œuvre de la délégation de service public de l'Etat auprès de la FFCK.

*Georges DANTIN* souligne l'importance, dans le cadre des négociations en cours, de veiller à maintenir la présence de la fédération dans les instances traitant de l'accès à l'eau, ce qui avait été assez âprement négocié dans le précédent contrat de délégation. Julien ISSOULIÉ propose que Pierre-Michel CROCHET échange avec Georges DANTIN afin de s'assurer que rien ne manque dans le projet de contrat sur cette thématique.

#### **CTS**

L'intégration des nouveaux CTS, la gestion plus globale des CTS, pose des questions particulières lorsqu'ils sont en Equipe de France, car il faut concilier la gestion de leur carrière de haut niveau avec leur poste de CTS à temps plein. Par ailleurs, la FFCK étant au plafond d'emploi, seuls des départs de CTS permettent des arrivées de nouveaux CTS, ce qui limite la marge de manœuvre.

#### **Autres contrats et conventions**

Le Contrat de Performance de l'ANS a été signé à l'arrivée de Julien ISSOULIÉ, ce qui a permis de résoudre certaines difficultés de trésorerie.

Julien ISSOULIÉ a pu également signer le Contrat Durable, les Plans Coach ainsi que le suivi socio-professionnel, qui inclut les aides personnelles et les mises à disposition des athlètes, notamment ceux qui sont à l'Education Nationale. La FFCK a pu obtenir 5,5 postes d'allègement, ce qui permet aux athlètes des disciplines olympiques d'être allégés à 100%, et aux athlètes des autres disciplines à 50%. Laetitia PARAGE a effectué un excellent travail pour gérer ce suivi socio-pro. Elle gère également les relations avec la Police et l'Armée,

qui veulent réduire leurs effectifs de SHN d'un tiers du fait d'un contexte difficile, tout en intégrant des SHN de sports d'hiver pour les JO de 2030. Maintenir les effectifs constitue donc un réel enjeu, et Julien ISSOULIÉ espère que Titouan CASTRYCK pourra prochainement rentrer sur un de ces postes protégés.

### **Organisation des services**

Julien ISSOULIÉ a passé beaucoup de temps à échanger avec les équipes et travailler sur les disciplines.

Il a mis fin à la mission du directeur de performance occupé par Rémi GASPARD, celle-ci ne semblant pas adaptée dans le temps. Rémi GASPARD reste présent aux côtés de la DTN.

De nombreuses actions avaient déjà été entreprises avant l'arrivée de Julien ISSOULIÉ, les stages en particulier, afin de permettre aux athlètes de préparer les compétitions. Une optimisation du budget a été nécessaire, tout en s'efforçant d'impacter le moins possible la préparation des collectifs et leur participation aux compétitions.

### **Plan de Développement**

Le principe est d'analyser le projet politique pour le traduire en objectifs. A l'issue d'un appel d'offre où 4 cabinets ont concouru, le cabinet sélectionné va lancer les travaux rapidement. Julien ISSOULIÉ remercie l'AIFCK et Hervé MADORÉT qui ont fourni tous les plans de développement depuis les années 70, ce qui permettra de réfléchir à ce qui a déjà été proposé, ce qui a été maintenu dans le temps, et ce qui a bien fonctionné. Une enquête auprès de l'ensemble des acteurs (services, structures, professionnels...) permettra de remonter les besoins du terrain, avant une 2<sup>e</sup> phase de travail sur cette matière pour définir objectifs et indicateurs.

Les licences constituent un enjeu clé. Julien ISSOULIÉ a rencontré une problématique similaire de baisse des jeunes licenciés à la Fédération de Natation qui a pu être endiguée grâce à la création de programmes de compétitions ludiques pour les garder.

### **Prochaines étapes**

- Stratégie CEL : l'ANS challenge la FFCK, via le PPF, pour rebâtir une structure à l'automne pour les plus jeunes ; Julien ira aux championnats de France de CEL pour échanger avec les athlètes.
- Pilotage du slalom.
- Para : l'encadrement est actuellement limité à 2 cadres fédéraux ; il va falloir investir en RH pour organiser différemment.
- Animation nationale : échanges à prévoir entre le DTN et les élus en charge.
- Séminaire CTR : ils ont indiqué aux états généraux se sentir coupés des décisions, ils rencontrent le DTN la semaine prochaine.
- Feuille de route VSS : en cours de définition avec l'inspecteur J&S.
- Bilan du PSF demandé par l'ANS : il sera intéressant de remonter les commentaires et les problématiques du terrain.
- Organisation des services : à ajuster selon les arrivées et les départs, ainsi que la dynamique impulsée par le PPF.

Julien ISSOULIÉ conclut en indiquant que ces quelques semaines ont été très intenses, avec parfois des difficultés, mais surtout beaucoup de plaisir à rencontrer de nombreuses personnes impliquées et agréables; il se dit très serein et satisfait de démarrer cette olympiade.

Georges LE PALLEC remercie Julien ISSOULIÉ pour son pragmatisme, son efficacité, sa considération bienveillante et ouverte.

Mathurin MADORÉ remercie Julien ISSOULIÉ pour cette présentation et fait 2 remarques :

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Projet Développement</u>, il insiste sur le fait que l'accès à l'eau, le coût de l'énergie et le développement durable occupent une place fondamentale pour les pratiquants, y compris pour les SHN, et que l'avenir de nos pratiques est étroitement lié à ces thématiques qui doivent donc occuper une place importante dans le Projet de Développement.</li> <li>- <u>Organigramme</u>, celui-ci manque de clarté à ce jour pour les différentes Equipes de France. A quelle échéance sera-t-il connu ? Julien indique ne pas changer le staff pour le moment afin de ne pas perturber les championnats, en particulier pour le slalom ; un profil de poste sera néanmoins publié à l'issue des championnats du Monde pour un.e directeur/trice d'Equipe slalom, après une consultation des athlètes du collectif France.</li> <li>-</li> </ul>
4	Ultra-Marins	<p><b>Retour sur le Conseil des Territoires Ultra-Marins du 12/04/2025 (Véronique LAGOURGUE)</b></p> <p>La Réunion et la Guadeloupe étaient présents physiquement lors du Conseil des Territoires Ultra Marins. Claudine LEROUX, CT, pourra présenter le reste des territoires ultra-marins.</p> <p>Véronique LAGOURGUE rappelle que la Réunion est proche de l'Afrique, avec des problématiques de développement spécifiques à l'Océan Indien. Le nombre de licences a été doublé en 4 ans. En Outremer, il n'est pas possible de fonctionner comme en métropole, du fait de l'éloignement géographique et de l'isolement associé, ce qui oblige à une certaine créativité. Le projet de la Réunion est porté par 8 clubs, chacun dans son domaine (eau vive et/ou mer). Compte tenu du très petit territoire, il n'est pas possible pour chaque club de disposer de la totalité du matériel. Une forte cohésion et mutualisation du matériel est le moyen nécessaire pour permettre de pratiquer l'ensemble des disciplines, cette capacité est la grande force de la Réunion. Les subventions baissant continuellement, une recherche de financements autres est nécessaire et se base avant tout sur les compétences spécifiques du monde du kayak : « que peut-on vendre ? ». Cela a permis d'augmenter la part d'activités « à valeur ajoutée » auprès des collectivités pour rédiger des conventions, soutenir des projets (soutien à la prévention des risques en cas d'inondations), relations proches avec le CREPS, les acteurs du territoire... L'investissement sur les plus jeunes est prioritaires, par exemple avec la participation aux Mini Pags, ce qui représente un coût important en billets d'avion. Véronique regrette que peu de pratiquants de métropole viennent à la Réunion, et invite le plus grand nombre à venir découvrir ce territoire.</p> <p>Mayotte, détruite par le cyclone, est en cours de reconstruction et soutenue par la Réunion, par et pour les Mahorais. Il est crucial de s'appuyer sur les volontés locales pour développer des projets dont les dynamiques sont adaptées, et portent leurs fruits. Véronique travaille environ 30 à 40h par semaine sur ces dossiers, en tant que secrétaire générale et ex-présidente du CRCK.</p> <p><i>Georges LE PALLEC remercie Véronique pour ce témoignage, dont les dispositions peuvent donner des idées précieuses pour le projet de développement fédéral dont les travaux démarrent.</i></p>

II	Thème	POUR ETUDE	Responsable
1	<b>Avancement budgétaire, situation de la trésorerie.</b>	<p>Patrick LE FOULON rappelle que 2 présentations du budget seront faites cette année : 1) une nouvelle, par nature, plus adaptée à la réalité du terrain ; 2) celle plus habituelle, par service.</p> <p>L'objectif d'équilibre budgétaire en fin d'exercice exige une grande rigueur dans le suivi des dépenses car il n'y a aucune marge de manœuvre, d'où une recherche constante d'économies. Le plan de trésorerie sur 2025 sera présenté par</p>	P. LEFOULON

Alexandra VIGOUREUX, il consiste en une projection jusqu'à la fin d'exercice et presentent une période difficile pour novembre-décembre.

A date le résultat est actuellement à 1,2 million, mais des dépenses importantes vont subvenir au début lié à la pleine période d'activités qui de façon pilotée doit converger à l'équilibre.

Côté RH, les charges restent actuellement dans la fourchette annoncée lors de l'AG soit une masse salariale autour de 2 millions.

Des incertitudes persistent concernant le fléchage de certaines subventions de l'ANS, Julien ISSOULIÉ travaille à l'éclaircir. Concernant Exalto, un problème technique de reversement de certaines inscriptions à des compétitions vers les clubs est identifié et en cours de résolution par le prestataire.

Patrick invite les membres du CA à lire un article du journal Le Parisien ce jour, décrivant un avenir préoccupant de la gestion du site de l'île régionale de loisirs de Vaires-Torcy, la société d'économie mixte étant en difficulté ([lien](#)).

Patrick LE FOULON remercie Alexandra VIGOUREUX pour l'excellent travail réalisé et lui passe la parole.

Alexandra VIGOUREUX soulève des points d'attention préalables avant la présentation des éléments du budget fédéral :

- Il s'agit d'une projection des informations à date, donc une tendance qui va évoluer, et non d'une clôture ;  
A noter que la modification des outils de comptabilité et gestion budgétaire en cours nécessite un peu de temps pour être complètement intégrés et va permettre d'avoir un meilleur niveau de présentation.
- Il conviendra de confirmer si le niveau d'information présenté est conforme aux attentes du CA.

#### **A) Budget en fonction des services et programmes d'action**

L'exécution budgétaire est présentée sous la forme d'un tableau (joint au compte rendu) composé de 4 blocs de colonne, décliné par programme d'actions :

- **Budget 2025 approuvé** à l'AG d'avril (bloc de gauche)
- **Exécution** au 18/06 = ce qui est entré à date en écriture comptable dans l'outil (milieu droite)
- **Pilotage** au 18/06 = projection du budget 2025 au regard des informations disponibles à date pour le contrôle des éventuels écarts avec le budgété (milieu gauche)
- **Les écarts entre les budgets approuvé et piloté** (charges, produits, solde) sont en mis en évidence à droite

Ce tableau Excel de suivi budgétaire étant connecté à l'outil de comptabilité sur le volet Exécution, les chiffres affichés évoluent chaque jour selon les nouvelles données entrées en comptabilité.

L'objectif d'équilibrer le budget 2025, qui constitue la commande de l'AG d'avril 2025, est atteignable au regard des informations à date. Cela représente néanmoins un véritable challenge, nécessitant une surveillance permanente et de fréquents arbitrages pour éviter tout dérapage.

Direction Générale : stabilité par rapport à l'AG, avec 2 variations

- Statutaire : baisse des charges d'affiliation, grâce à une facturation du CNOSF excluant les licences 1 jour jusqu'en 2025, ainsi que des arbitrages pour réduire certaines affiliations

- Direction Technique : réajustements RH

Direction Communication – Partenariat – Evènement (DCPE) : Tendance positive

- Communication : arbitrage à la baisse pour maintenir une projection équilibrée, réduisant les actions prévues, ce qui pourra être réajusté si les projections s’amélioreraient par ailleurs
- Partenariats : en baisse du fait de la confirmation que la FFCK n’aurait pas le partenariat avec le Crédit Agricole
- Evènements/Manifestations : charges réduites et produits augmentés grâce à la confirmation de subventions complémentaires, et des accréditations qui ont bien fonctionné sur les évènements déjà réalisés (non exhaustif)

Administration Financier et RH : l’augmentation de charges ne correspond pas à des frais de fonctionnement du siège qui seraient en hausse, mais est liée à l’installation à Vaires fin juin dans des locaux dont les travaux n’étaient pas encore finalisés. La livraison officielle a eu lieu fin décembre, avec la fin des levées de réserve. Le Document Général Définitif (DGD) vient juste d’être finalisé. Il s’agit donc d’une 1<sup>ère</sup> estimation de l’impact 2025 du DGD, qui doit encore être ajustée.

Formation : baisse des charges mais surtout des produits de la formation professionnelle, du fait de l’évolution du modèle économique lié au financement des OPCO, en baisse, ce qui impacte la dynamique de formation fédérale → ce point sera à travailler dans le cadre du plan de développement, sur les axes 1) comment la politique de formation répond-elle au besoin de développement ? 2) dans quelle mesure cela peut-il impacter le budget fédéral ?

Branche FFCK Sport Loisirs : cela correspond au SATE et à l’Eshop

Augmentations de charges liées à des régularisations RH liées aux modes de calcul en début d’année

Chiffres néanmoins plutôt conformes pour l’Eshop, malgré un budget encore bas par rapport au prévisionnel

Développement et Relations Structures :

- Accompagnement des structures : on est dans la trajectoire budgétaire prévue en termes de recettes pour les adhésions & licences, ce qui ne signifie toutefois pas qu’on se situe au même volume de licences qu’en 2024 ;
- Réglementation et protection (politiques publiques) : augmentation de produits grâce à une subvention de 19K€ Erasmus + sur la thématique de la prévention des VSS, qui se traduit également en augmentation des charges du fait des actions supplémentaires qui pourront être menées grâce à cette subvention

Direction des Sports : cela correspond à l’animation nationale et aux Equipes de France non Olympiques/Paralympiques. Légère baisse des charges pour la descente du fait d’un réajustement des projections de cotisations RH, sans aucun lien avec le programme d’actions de la commission. Pas d’évolution sinon.

Equipes de France : augmentation des charges liée au programme d’actions proposé par Rémi au DTN, compensée par une augmentation des produits, donc sans impact sur l’équilibre général, mais avec une répartition entre les disciplines qui restent encore à ajuster. Des documents sont encore en cours de signature avec l’ANS, et impacteront les charges.

Une régularisation de 75K€ de cotisations retraite Malakoff pour des vacataires sur des exercices précédents, budgétée au niveau des EQF car devant être réglée suite à un contrôle, devrait être finalement reversée grâce à des recours.

**B) Budget en fonction de la nature des comptes**

Cette nouvelle présentation (joint au compte rendu) est celle préconisée par l'auditeur et correspond à une approche plus comptable. La 1<sup>ère</sup> colonne correspond à 2024, la 3<sup>e</sup> au budget 2025 approuvé à l'AG, la 2<sup>e</sup> à l'écart entre 2024 et 2025, la 4<sup>e</sup> ce qui est exécuté en comptabilité, et la 5<sup>e</sup> le pourcentage d'exécution à date.

**PRODUITS 58% exécution**

Cotisations (*attention, ajustements techniques en cours !*)

Aucun montant n'apparaît en 2024, car elles étaient incluses dans la « vente de prestations de service » précédemment. Le montant 2025 de 2 millions affiché ne correspond pas aux seules cotisations, car l'outil Exalto ne permet pas encore de distinguer différents produits de prélèvements aux structures dans Exalto, i.e. distinguer les cotisations des adhésions, inscriptions aux compétitions, etc. Ce sera ajusté dès qu'Exalto aura fait les développements nécessaires.

A noter : Exalto a fourni les informations relatives aux anomalies de reversement d'inscriptions aux clubs, et le virement a pu être déclenché hier par la FFCK à destination des clubs.

Ventes de bien : cela correspond essentiellement aux activités de l'Eshop ; la facturation d'un camion à 30K€ est en cours, il a été comptabilisé en charges mais encore en produits ; un autre camion en cours de vente n'est pas intégré. Même avec la prise en compte de ces 2 ventes en comptabilité, l'activité de l'Eshop reste en deçà du volume prévisionnel, il faudra observer l'évolution sur l'été. A noter qu'il est plus important d'analyser la marge de l'Eshop que son volume, en tenant compte donc à la fois des charges et des produits, sachant que tout ce qui entre en stock sera vendu.

Ventes de prestation de service : 20% d'avancement du budget, sur des produits incluant par exemple la formation

Subventions : suite à la signature du contrat de performance, 1,8 million d'euros sont bien arrivés en comptabilité, ainsi que d'autres subventions ; cette ligne inclut également le lissage des subventions du siège (en parallèle du lissage des amortissements du siège du côté des charges)

Autres produits : ces 139K correspond lissage de subventions d'investissement pour l'achat de matériel de haut niveau.

**CHARGES 43% exécution**

Achats de marchandises / Variations de stock : pas de montant car non encore intégrés en comptabilité

Autres achats non stockés et charges externes : l'essentiel des charges, notamment les stages, frais de fonctionnement...

Amortissements : lissage du coût des investissements antérieurs, dont les logiciels, la Maison des sports...

## **RESULTAT**

Le résultat apparaît positif autour de 1,3 million, mais les charges n'étant exécutées qu'à hauteur de 43% alors que les produits le sont à 58%, il ne correspond pas à ce à quoi il va falloir s'attendre lorsque le niveau d'exécution sera similaire.

### **C) Plan de Trésorerie**

Ces projections d'encaissements et décaissements par semaine sont des tendances, et non des infos consolidées. Il s'agit d'un tableau simplifié, qui sera forcément évolutif car il est impossible de connaître avec précision les dates auxquelles seront versées chaque subvention par exemple. Cet outil manuel devrait être automatisé pour faciliter le pilotage.

En début de semaine 25 (cette semaine), la Trésorerie affiche un solde de 1,4 million, qui devrait continuellement baisser avec les décaissements en lien avec l'exécution des charges. Un point critique pourrait être atteint au dernier trimestre 2025, avec une remontée rapide ensuite du fait de l'encaissement de conventions placées assez arbitrairement à cette période du fait d'un manque de visibilité sur les dates de versement de ces produits.

Ces projections, bâties sur des hypothèses construites sur ce qui s'est passé sur les précédents exercices, font donc apparaître un risque de difficultés courant novembre qui pourront être anticipés.

Par exemple, la subvention EDF de 400 K€ habituellement touchée en fin d'exercice, pourrait cette année être versée sur l'été du fait de la prochaine signature, plus précoce que sur les exercices précédents.

L'objectif de ce plan de trésorerie est d'anticiper les risques pour permettre la mise en place de solutions de reprise, par exemple en reportant certaines charges, ou en demandant une avance de trésorerie auprès de la banque, afin d'éviter tout déficit.

Concernant l'avance de trésorerie de la banque, il ne reste actuellement plus que 250K€ à rembourser pour la Maison des Sports de Pagaie, avec pour couverture les versements des subventions de l'ANS et de l'ADEME qui devraient être prochainement versées.

### **Budget actions de la Commission de Prévention des VSS**

*Yannaïck VAN DAMME* évoque un besoin de budget pour la commission, qui est en train de se structurer et dont le déploiement des actions sur le terrain nécessitera un soutien financier et de communication. La prévention des VSS est importante non seulement pour la protection, mais également pour un meilleur développement de la pratique des jeunes et des féminines. Les bonnes pratiques identifiées sur le terrain et les formations sont à déployer dès que possible, ainsi que la réalisation d'un diagnostic, ce qui nécessitera des moyens, au-delà de l'investissement des membres de la Commission.

		<p><b><u>D) Préparation du budget 2026</u></b></p> <p>Patrick LE FOULON indique que les données commenceront à être rassemblées autour de septembre pour permettre une élaboration du prévisionnel dans de meilleures conditions que sur l'exercice 2025.</p> <p><u>Subvention Karcher</u>  Mickael ORTU repose la question de la subvention Karcher évoquée au précédent CA.</p> <p>Patrick LEFOULON indique qu'il resterait un reliquat à percevoir, mais que la FFCK n'a jamais reçu.  Alexandra précise que ce reliquat avait été saisi en « produit à recevoir » dans le budget 2024, mais que Karcher contesterait le versement de ce reliquat, du fait d'actions d'activation de certains athlètes non mis en œuvre à cause de leur non-sélection aux Jeux. Si c'était confirmé, ces actions seraient à annuler. La fédération essaie encore de récupérer ce reliquat.</p>	
2	<b>Retour CA du groupe de suivi budgétaire</b>	<p>Georges LE PALLEC remercie Patrick LEFOULON et Alexandra VIGOUREUX pour la transparence et la précision des informations partagées avec le comité de suivi budgétaire, ainsi que la qualité d'analyse, très constructive.</p> <p>Corentin MENOUE ajoute que le comité de suivi budgétaire souhaite souligner le travail conséquent mené pour améliorer la capacité de suivi et de contrôle du budget et de la trésorerie. Les outils qui sont en train d'être mis en place, par exemple pour l'analyse de la comptabilité à la fois par nature et par ligne budgétaire, devraient permettre d'améliorer le pilotage budgétaire, faciliter l'anticipation des risques, et les prises de décision à la fois stratégiques et opérationnelles.</p> <p>Antoine CARREE souligne que les nouveaux outils permettront d'améliorer l'efficacité des actions, mais également celles des processus permettant ainsi de mieux anticiper et de diffuser les documents en amont afin de faciliter les prises de décision en Conseil d'Administration.</p>	G. LE PALLEC
3	<b>Point sur la prise de licences et des adhésions des membres.</b>	<p>Le comparatif à date (19/06) démontre une baisse sensible mais significative des affiliations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres affiliés 2024 = 674 contre <b>651 en 2025</b></li> <li>- Membres agréés 2024 = 67 contre <b>52 en 2025</b></li> <li>- Membres affiliés 2024 = 5 contre <b>6 en 2025</b></li> </ul> <p>Et surtout une baisse significative de l'ensemble des licences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 an compétition adulte 2024 = 8468 contre <b>8000 en 2025</b></li> <li>- 1 an compétition jeune 2024 = 5636 contre <b>5243 en 2025</b></li> <li>- 1 an loisir adulte 2024 = 10475 contre <b>10484 en 2025</b></li> <li>- 1 an loisir jeune 2024 = 2513 contre <b>2057 en 2025</b></li> </ul>	M. VISEUR

II	Thème	POUR DECISION	Responsable
1	<b>Championnats internationaux.</b>	Par suite de désistements successifs la candidature du club d'Avranches pour l'organisation des Championnats d'Europe de kayak-polo du 8 au 14 septembre 2025 a été validée par le CA le 05/06/2025 par vote électronique à l'unanimité des 23 participants.	G. LE PALLEC
2	<b>Modification des annexes slalom.</b>	<p><b>Résolution 1 :</b> Validation des propositions de modifications (représentation des masters).</p> <p><b>Retrait du vote 0, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité</b></p>	N. DESCOT
3	<b>Création groupe de travail</b>	<p>Proposition de rédaction d'une note d'opportunité avec pour objet "Développement et valorisation des services aux membres et aux licenciés" confiée à Jérôme MITON avec la collaboration de Jean-Marc TERRADE en tant que correspondant du CA.</p> <p>Jérôme MITON siège dans une instance professionnelle de l'eau vive, ainsi qu'en bureau de comité régional ce qui lui permet d'avoir une vision globale des besoins des membres affiliés et agréés.</p> <p><i>Pascal BONNETAIN</i> ajoute que ce point fait partie du plan de développement, avec une grande disparité de structures fédérales. Il souligne qu'il est souhaitable de rassembler un maximum d'information pour inclure les professionnels de l'eau vive dans le projet fédéral.</p> <p>Georges DANTIN a travaillé avec Jérôme et Jean-Marc dans le groupe de travail Loisirs et Tourisme au cours de la précédente mandature : ils sont très pertinents concernant les activités et produits des membres agréés, mais ne maîtrisent pas forcément les problématiques des structures affiliées.</p> <p><b>Résolution 2 :</b> Validation du groupe de travail</p> <p><b>Retrait du vote 0, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité</b></p>	G. LE PALLEC
4	<b>Représentants du CA aux championnats de France</b>	Alexandre Conte, faute de candidat, s'était proposé comme représentant du CA au championnat de France de freestyle. Il doit officier en tant que juge sur la compétition ce qui ne sera pas compatible. Il reste à trouver un autre candidat. La liste actualisée des représentants sera donc soumise au vote électronique.	G. LE PALLEC
5	<b>Avancement du GT "Statuts et règlements".</b>	<p>Marie DUVAL a intégré ce groupe de travail depuis le dernier CA afin de répondre à une demande de mixité.</p> <p>Le périmètre de la mission consiste à réviser les statuts et le règlement intérieur, avec un contrôle de cohérence prioritaire des annexes 1 (organes déconcentrés) et 10 (licences fédérales), et un contrôle de cohérence secondaire des autres annexes statutaires (2 à 9, 11, et 12).</p> <p>4 grandes phases ont été élaborées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Juin 2025 – analyse générale (en cours)</li> <li>2. Septembre 2025 – propositions de révision</li> <li>3. Décembre 2025 – rédaction du projet par un conseil expert</li> </ol>	E. POULHE

#### 4. Mars 2026 – ajustements et validation en AG

Pour la 1<sup>ère</sup> phase, les travaux actuels se montrant conformes à l’agenda prévu :

- 26/03/2025 – initialisation du groupe de travail : validation des objectifs et de l’agenda
- 12/04/2025 – présentation de la méthode et de l’agenda en AG
- 30/04/2025 – analyse individuelle, partage et consolidation
- 19/06/2025 – synthèse et priorisation des thématiques à réviser
- 21/06/2025 – présentation de la synthèse au CA

Le groupe de travail souhaite rappeler le contexte sociétal :

- Impact des réseaux sociaux et rapidité de circulation des informations et désinformations
- Recours croissant à la judiciarisation des litiges
- Renforcement du juridique et règlementaire dans le monde associatif
- Crise du bénévolat et de l’engagement sur les fonctions à responsabilité

La synthèse du diagnostic sur l’analyse des statuts identifie :

- **Des contraintes et des freins**, allant à l’encontre de l’engagement bénévole et de la capacité des dirigeants appliquer les règles
- **Des orientations politiques de fond à acter** : droits associés aux licences, éligibilité aux instances...
- **Un besoin de clarification des périmètres de responsabilité et d’intervention** des différentes instances, décisionnelles ou fonctionnelles
- **Une lecture et interprétation difficiles** : rédaction confuse, complexe, renvois multiples parfois incohérents

Le principe général se dégageant de cette analyse est que

- **les statuts ne doivent pas affaiblir la Fédération, mais au contraire,**
- **fournir un socle de référence simple, solide et compréhensible.**

Les objectifs sont donc de :

- **Simplifier** et faciliter
- **Encourager** l’engagement bénévole
- **Accompagner** les acteurs de la Fédération

La méthode consiste à :

- Capitaliser sur les expériences passées (bonnes ou mauvaises)
- Partager l’instruction avec toutes les parties prenantes
- Valider chacune des 4 phases du projet avec les instances fédérales
- Travailler avec pragmatisme en identifiant les besoins d’expertise

Une cinquantaine de points ont été identifiés, et 8 thématiques ont fait consensus :

- 1) **Licences** : droits associés à chaque licence, l’offre primo-adhérent, l’assurance, les cotisations...
- 2) **Commission Electorale** : constitution, missions, conseil
- 3) **Elections** : conditions d’éligibilité aux instances, modalités, campagne électorale, litiges...
- 4) **Organes déconcentrés** : liens et subordination avec la FFCK, périmètre de responsabilité, délégation...

- 5) **Assemblée Générale** : conséquences d'un vote négatif de rapport moral et/ou financier ?
- 6) **Conseil d'Administration** : missions, contrôle et suivi budgétaire, statut et droits des membres
- 7) **Comité Exécutif** : participants aux réunions, niveaux de délégation et d'engagement de la FFCK
- 8) **Conseil des Territoires** : périmètre d'intervention, de consultation et de décision

**Résolution 3** : Valider les 8 thématiques présentées

***Retrait du vote 0, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité***

2 approches différentes sont envisagées pour le mode opératoire de révision des statuts :

- Modifier uniquement les points spécifiques qui posent des difficultés (« toilettage »)
- Tout reprendre complètement en partant d'un modèle de statuts-types à ajuster/enrichir

Il est également préconisé de solliciter un accompagnement juridique externe :

- Soit pour la rédaction finale uniquement
- Soit dès la phase des propositions de révision

Pascal BONNETAIN demande que le DTN soit associé à ces travaux, et précise qu'un appel d'offres doit être réalisé pour solliciter un accompagnement juridique.

Didier CHAVRIER émet des réserves sur le vœu d'une simplification majeur des statuts, du fait des obligations en lien avec les exigences du Code du Sport, et demande une visibilité financière sur la mobilisation d'un soutien juridique.

Lucile GANGLOFF alerte sur la difficulté à voter dès à présent sur le mode de révision et l'intervention d'un conseil juridique externe sans chiffrage financier, la combinaison de ces approches pouvant aboutir à un coût significatif.

Georges LE PALLEC suggère donc de voter plutôt sur le principe d'une consultation pour un conseil juridique extérieur.

Maryse VISEUR admet que les statuts sont perfectibles et qu'une simplification serait bienvenue. Elle suggère de créer du lien entre ce groupe de travail, ceux qui ont travaillé sur les précédentes versions, et les membres du siège qui ont des compétences sur le sujet. Elle alerte sur le besoin de stabilité des statuts et règlements en cours d'exercice, et l'agenda à respecter d'ici la prochaine assemblée générale.

**Résolution 4** : Lancer une consultation concernant la préconisation d'un accompagnement juridique externe

***Retrait du vote 0, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité***

<b>6</b>	<b>Médailles Fédérales</b>	Sous la présidence de Vincent HOHLER, la commission distinction s'est réunie pour décerner une médaille d'Or à André CARRE, figure du canoë-kayak breton, fondateur de club et du CDCK des côtes d'Armor. Pascal BONNETAIN et Georges LE PALLEC se sont associés à cette proposition. Une fête en son honneur est organisée ce jour par son club.  A cette occasion lui sera remis la médaille fédérale.  <i>Résolution non soumise au vote.</i>	V. HOHLER
<b>7</b>	<b>Confirmation représentants FFCK à l'ECA</b>	Résolution non soumise au vote par manque de temps. Par suite d'une contestation sur la procédure il devait être proposé de confirmer le vote du conseil fédéral du 12/10/2024 portant sur les représentants à l'ECA lors d'un prochain CA.	G. LE PALLEC

IV	Thème	POUR INFORMATION	Responsable
<b>1</b>	<b>1<sup>er</sup> bilan PSF 2025</b>	Thème abordé dans les actualités du président et du DTN	P. BONNETAIN
<b>2</b>	<b>Projet de plan de développement</b>	Thème abordé dans les actualités du président et du DTN. Le projet de développement fera l'objet d'une réunion du CA dédiée.	P. BONNETAIN
<b>3</b>	<b>Nouvelle signalétique FFCK</b>	Thème reporté	P. BONNETAIN

V	Thème	QUESTIONS DIVERSES	Responsable
<b>1</b>	<b>Ordinateurs pour les commissions</b>	Alexandre CONTE rappelle la demande d'un ordinateur pour la Commission Freestyle, restée sans réponse, et urgente.  Patrick LEFOULON indique que, plusieurs commissions ayant fait la demande, Laurent rassemble l'ensemble des besoins en PC portables pour les acquérir rapidement en bénéficiant d'une offre avantageuse.  Alexandre CONTE précise ne pas avoir besoin de PC neuf, seulement d'un PC compatible avec FFcanoe. Alexandre a besoin d'une réponse d'ici jeudi pour les championnats de France de Freestyle à Millau.	Maryse VISEUR
<b>2</b>	<b>Assurance MAIF</b>	<i>Non abordé par manque de temps, ce point est pris en compte par le Comex qui rencontre la MAIF la semaine prochaine.</i>  <i>Eric POULHE demande quel est l'accompagnement de la FFCK et de la MAIF consécutif à l'accident grave d'un licencié francilien décédé le 8 mai dans le cadre d'une sortie club, et des précisions sur les positions fédérales et MAIF à ce sujet.</i>	P. BONNETAIN

<b>3</b>	<b>Questions Diverses</b>	<i>Non abordé par manque de temps</i>  <i>Le COMEX a désigné Maryse VISEUR pour l'organisation des réponses aux questions diverses du précédent CA. Un tableau de suivi des actions gérées par le CA va être mis en place et il sera revu en introduction à chaque réunion du CA.</i>	M. VISEUR / G. LE PALLEC
----------	-------------------------------	---	-----------------------------

La séance est clôturée à 12h30

Georges LE PALLEC  
Président du Conseil d'Administration

